

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 46 (1917)
Heft: 17

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour ce jeune monde de nos patronages, l'expérience des théologiens et des confesseurs.

Le recueil de prières comprend les prières du matin et du soir, prières de la confession, communion, de la messe, chemin de la croix et les dévotions spéciales de la jeunesse. Les prières de la messe et des vêpres sont à la fois en latin et en français, ce qui aidera à suivre les offices. Là où l'on a établi l'habitude des communions avec la récitation des actes en commun, on utilisera avantageusement ceux de ce petit manuel, qu'une disposition typographique heureuse a distribués par petits membres de phrases, propres à ce genre de récitation. L'élégance et la commodité du format 8 × 12 cm., avec 7 mm. d'épaisseur, en font un livre très portatif. Le succès a, du reste, prouvé les avantages de ce manuel, qui en est à sa 2^{me} édition, du 5 au 10^{me} mille.

* * *

Elevage simple des poules, maladies et soins, principales races, par Mayor-Delapraz, in-8° de 136 pages. Estavayer, Butty & C^{ie}, éditeurs.

Ce manuel très pratique est l'œuvre d'un homme expérimenté qui s'est livré pendant de nombreuses années à l'élevage pratique des poules et qui veut apporter sa « modeste part à l'œuvre de vulgarisation dont nos campagnes pourraient tirer tant de profits ».



CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — Au cours de la discussion de la gestion du Département de l'Intérieur, MM. Fritschi (Zurich) et Bonjour (Vaud) ont déposé une motion disant : « Les Chambres fédérales, renouvelant leur postulat de l'année 1908, invitent le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'augmenter la subvention à l'école primaire publique et de réviser dans ce but la loi fédérale du 25 juin 1903, afin de permettre aux cantons de réaliser l'amélioration urgente de la situation économique du corps enseignant. »

Au nom de la droite catholique, M. de Streng (Thurgovie) s'est déclaré d'accord avec les motionnaires. M. Burren, radical bernois, a demandé que la subvention fédérale soit accordée aussi aux écoles libres. M. Calonder a accepté la motion au nom du Conseil fédéral, sans toutefois promettre de prendre une résolution avant l'hiver, et sans se prononcer sur la question de l'enseignement libre.

Fribourg. — Dans ses séances du 22 septembre, du 1^{er} et 8 octobre, le Conseil d'Etat a nommé M. Henri Cham-martin, à Mannens, instituteur à Vaulruz ; M. Florentin

Berset, à Enney, instituteur au dit lieu ; M^{lle} Rosalie Pittet, à La Joux, institutrice au dit lieu ; M. Jacob Benninger, à Brugg, professeur à l'Institut agricole de Pérolles et attaché au département de l'Agriculture ; M. Emile Tinguely, à Middel, instituteur à Nuvilly ; M. Louis Moullet, à Ponthaux, instituteur à Aumont ; M. Joseph Rossier, à Pont-la-Ville, instituteur à Forel ; M. Gustave Vauthey, à Remaufens, instituteur à Gumefens ; M. Louis Maradan, à Cerniat, instituteur à Progens ; M^{lle} Marguerite Mœhr, à Fribourg, institutrice en cette ville ; M^{lle} Mathilde Schroeter, à Châtel-Saint-Denis, institutrice à Fribourg ; M^{lle} Thérèse Crausaz, à Villeneuve, institutrice à Matran ; M^{lle} Louise Ridoux, à Vuisternens-devant-Romont, institutrice à Zénauva ; M^{lle} Bertha Lambert, à Font, institutrice à La Vounaise ; M^{lle} Alice Jordan, à Fribourg, institutrice à Courtion ; M^{lle} Elise Pauly, à Zénauva, institutrice à Villarepos ;

M. le docteur Louis Comte, médecin à Fribourg, professeur extraordinaire de médecine légale à la Faculté de droit de l'Université ; M. Alphonse Bulliard, instituteur à Givisiez, officier d'état civil du XII^{me} arrondissement de la Sarine ; M. Anton Bettschart, d'Einsiedeln, 1^{er} assistant au laboratoire de chimie ; M. Léon Wicht, à Léchelles, instituteur à Barberêche ; M. Joseph Cotting, à Ependes, instituteur à Pont-la-Ville ; M. Laurent Sansonnens, à Nuvilly, instituteur à Wallenried ; M^{lle} Blanche Zamofing, à Neyruz, institutrice à Porsel.

Il autorise l'ouverture d'une école ménagère à St-Antoine.

Instituteurs et communes. — Jusqu'à ce jour, plus de soixante communes ont déferé aux vœux du Grand Conseil, en accordant à leur corps enseignant des allocations supplémentaires nécessitées par les exigences de la vie chère. La série des communes progressistes n'est pas épuisée : Autigny a accordé 50 fr. à son personnel enseignant (instituteur et Sœur enseignante) ; Dompierre, 100 fr. à son instituteur et 100 fr. à son institutrice, dans le courant du mois d'août déjà ; Les Friques donne 100 fr. et Ursy 150 fr. Cerniat a accordé le montant de 100 fr. à chacun de ses deux instituteurs ainsi qu'à la Sœur enseignante ; Corserey a voté l'allocation entière ; Fétigny, malgré les faibles ressources communales, donne 200 fr. ; La Roche a remis 50 fr. à chacun de ses deux instituteurs et 50 fr. à ses deux institutrices ; Attalens n'a pas lésiné avec son corps enseignant et a accordé à ses sept instituteurs ou institutrices l'allocation intégrale ; Vesin vient de voter 100 fr., et La Corbaz-Cormagens, l'allocation entière.

Parmi les communes qui, en raison des circonstances actuelles, ont amélioré la situation matérielle de leur corps enseignant, il en est une qui mérite une mention spéciale, c'est Saint-Martin. Elle ne s'est pas bornée à voter une allocation temporaire, mais elle a donné à sa décision un caractère définitif en votant purement et simplement une augmentation de traitement. Elle a prévu que, par suite de la dépréciation du numéraire, le geste bienveillant de l'Etat et des communes pourrait bien n'être qu'un provisoire et qu'il importait d'imprimer à cette décision qui honore nos municipalités un caractère plus durable : c'est ce que la commune de Saint-Martin a fait et dont il convient de la féliciter.

A l'Institut de Drognens. — La commission de l'Institut Saint-Nicolas, à Drognens, a désigné comme directeur de l'établissement M. l'abbé Jæggi, ancien professeur au Collège de Schwytz, puis aumônier à Baden (Argovie). C'est un concours précieux que la commission de Drognens a réussi à gagner à la cause si digne d'intérêt de notre Institut de Saint-Nicolas.

L'Institut des Hautes Etudes vient de subir une heureuse transformation. Il est le seul Institut catholique français de hautes études pour jeunes filles en Suisse. Fondé en 1901, hautement patronné par l'autorité épiscopale et cantonale, il a fait ses preuves dans l'enseignement et l'éducation. Les jeunes filles suivent les cours de Hautes Etudes à l'Institut même ou à l'Université, soit en vue d'un diplôme, soit en vue simplement de parfaire leur éducation. La Direction de l'Institut, confiée désormais à des Dames Dominicaines françaises et américaines, spécialistes en matière d'instruction supérieure, continuera, tout en élargissant son cadre, la saine tradition de vie familiale, d'éducation complète, distinguée et pratique, formant dans la jeune fille la femme, instruite puisqu'il faut l'être, mais en même temps affable, active, franche et sans prétention ; en mesure, en un mot, de se rendre à elle-même, de rendre à la famille et à la société tous les services réels qu'on peut attendre d'elle.

Colonies de vacances. — Sur l'initiative de la Commission des écoles de la ville de Fribourg, une « Œuvre communale des colonies de vacances » s'est fondée, mercredi 5 septembre. Après avoir élaboré et approuvé les statuts, l'assemblée générale constitutive a élu le Comité de direction qui présidera, pendant 3 ans, aux destinées de cette association. Ont été élus : président : M. Henri Bettin, conseiller communal ; vice-président : M. Dr Antonin Favre, médecin ; caissier : M. Max Esseiva, négociant ; secrétaire : M. Léon

Crausaz, instituteur ; membres : MM. Ernest Weck, syndic ; Chanoine Brasey, rév. doyen ; W. Kaiser, directeur de la fabrique de chocolat ; Chanoine Conus, rév. curé ; Dr Paul Weck, médecin ; Etienne Fragnière, ancien professeur ; Frédéric Broillet, architecte ; Emmanuel Dupraz, Dr jur. Chaque personne peut apporter son appui à l'Œuvre des colonies de vacances en versant une cotisation annuelle de 5 fr. Les contributions inférieures sont reçues avec reconnaissance, mais elles ne sont pas au bénéfice d'un droit de sociétaire. La qualité de membre à vie (libéré de toute cotisation) peut s'acquérir moyennant le versement une fois pour toutes d'une somme de 100 fr. et au-dessus. Souhaitons plein succès à cette association qui a pour but d'étendre les bienfaits des colonies de vacances à un plus grand nombre d'enfants et d'intéresser de plus en plus le public fribourgeois à cette œuvre éminemment sociale et humanitaire.

Allemagne. — M. Gaston Servette rappelle, dans le *Petit Journal*, toutes les mesures prises en Allemagne par le ministère de l'Instruction publique pour fixer le rôle de la jeunesse scolaire en temps de guerre : restriction des heures de classe selon les besoins de l'agriculture, droit de donner congé aux plus âgés de leurs élèves, collectes des fruits et des produits naturels inutilisés en temps de paix.

Ordre leur est donné, le 3 octobre 1914, de recueillir dans les bois non seulement tous les champignons comestibles, mais aussi les glands, les marrons et les faines. A mesure que le manque d'huile et de graisse se fait sentir, on organise des excursions scolaires pour récolter les fruits et les graines d'où sera tirée la matière grasse indispensable. En 1916, les enfants sont employés à rechercher la résine dans les forêts de l'Etat.

Les glaneurs sont particulièrement encouragés. Pendant la moisson de 1914, une bande d'enfants appartenant à 29 écoles différentes arrive à ramasser des épis pour une somme de 1,150 fr., qui est remise à la Croix-Rouge. En 1915, les glanes rapportent aux hôpitaux militaires la somme de 287,500 fr.

